

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 3

Artikel: La conférence internationale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383155>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A cette proposition, le secrétaire du bureau syndical international répond « qu'il serait inconvenant de faire passer une telle proposition par le canal du *Bulletin international*, organe officiel du secrétariat syndical international. »

En présence de cette réponse, l'*American Federation of Labor* adressa alors sa proposition directement aux Centrales nationales. L'Angleterre et la France, pour ne citer que les principaux belligérants, l'acceptent, tandis que l'Allemagne reste muette.

D'autre part, à la veille de la guerre, les 26 et 27 juillet 1914, des délégués de différents pays se rencontrèrent à Bruxelles, à l'occasion du congrès syndical belge. Là encore, quoique la situation de l'Europe était inquiétante, le secrétaire international, K. Legien, refusa de répondre d'une façon précise — certains prétendent même qu'il ne répondit pas du tout — à la question que lui posa le secrétaire de la C. G. T. française et qui se résume comme suit: « Que comptez-vous faire pour éviter la guerre qui se prépare? Etes-vous résolu à faire un mouvement? Nous sommes, pour notre compte, prêts à répondre à votre appel ou à marcher en même temps, si nous en décidons ainsi! » Et dans le discours qu'il prononça à ce congrès, les comptes-rendus ne relèvent aucune allusion à la situation quasi-désespérée de l'Europe. Pour être complet, nous ajouterons que le télégramme de la C. G. T. française, expédié au secrétaire international, à Berlin, le 30 juillet 1914, et dont voici le texte, est resté sans réponse:

LEGIEN, Engel-Ufer 15, Berlin.

Confédération Générale du Travail française résolument contre la guerre, demande prolétariat international intervenir par pression sur gouvernements pour obtenir localisation du conflit.

La paix reste possible, doit triompher, si les travailleurs organisés internationalement restent unis dans même pensée: opposition à toute conflagration.

Cette paix est entre les mains de la classe ouvrière internationale, si elle sait être à la hauteur du péril.

Ici manifestations pacifistes se poursuivent. Nous croyons fermement à la paix, car sommes énergiquement résolus à éviter la guerre.

A bas la guerre! Vive la paix garantie par Internationale ouvrière!

Jouhaux.

Telle fut l'attitude du secrétaire international au moment où il eût été nécessaire de se montrer l'ardent défenseur de la paix. Dès lors, il est compréhensible que nous acceptions sous réserve l'affirmation que le parti du travail allemand — ses dirigeants s'entend — a, depuis le début de la guerre, dirigé ses efforts en faveur de la paix.

* * *

Quant à cette autre affirmation contenue dans le télégramme-réponse à Gompers « J'en appelle aux travailleurs américains pour qu'ils ne se

fassent pas les *auxiliaires des fauteurs de la guerre* en naviguant dans la zone de guerre... », elle serait déconcertante, si nous ne connaissions pas l'attitude de certains socialistes et syndicalistes allemands depuis 1914. Certes, nous ne sommes pas de ceux qui accusent l'Allemagne d'être seule responsable de la guerre actuelle. Nous nous doutons bien que la diplomatie française, anglaise et italienne n'est pas aussi pure que d'aucuns voudraient le faire croire. Et la Russie, nous connaissons trop les agissements de son gouvernement pour qu'il nous soit possible d'admettre qu'elle aussi lutte pour la justice, le droit et la liberté. Mais, cette situation n'enlève rien des responsabilités de l'Allemagne à qui revient « l'honneur » d'avoir mis le feu aux poudres. C'est vraiment perdre son temps que d'essayer de faire accroire que l'Allemagne a été victime d'une agression et poussée malgré elle dans le conflit européen.

Avec Karl Legien, nous sommes d'avis que l'Internationale doit travailler inlassablement pour une paix immédiate. Mais cette action ne pourra être véritablement efficace que le jour où certaines responsabilités auront été parfaitement établies et l'action de la future Internationale précisée.



La conférence internationale

Les décisions de la conférence nationale des Fédérations syndicales françaises sur les buts de la guerre et sa déclaration de vouloir envoyer une délégation à une conférence syndicale internationale, ont été, pour autant que nous avons pu le juger jusqu'ici, accueillies partout très favorablement.

Le comité fédéral de l'Union suisse des fédérations syndicales n'a pas hésité un seul instant à faire les démarches nécessaires en vue de la convocation d'une telle conférence. Nous aurions préféré ne faire connaître publiquement le succès ou l'insuccès de notre activité, que quand nous aurions pu constater un résultat pratique, mais nous nous voyons dès maintenant obligés de donner quelques éclaircissements sur cette question, des correspondances envoyées à la presse étrangère ayant été des renseignements inexacts permettant de porter un faux jugement sur nos démarches et nos intentions.

Quoique les camarades français aient mis comme condition à leur participation à une conférence que l'invitation à cette assemblée devrait leur parvenir de la Suisse et non du secrétariat international de Berlin, il ne pouvait être question, et nous ne doutons pas que c'est aussi l'opinion des Français, d'envoyer sans autre des invitations à toutes les centrales nationales.

Il nous était nécessaire que nous agissions avec prudence, de façon à ce que notre invitation ne puisse pas être considérée comme un acte désobligeant. De cette manière seulement nos démarches avaient des chances de succès.

Nous nous sommes adressés en premier lieu, le 19 janvier 1914, au président de l'U. S. I., Karl Legien, en lui faisant part de la situation. Nous lui avons écrit entre autres :

Le comité fédéral de l'Union suisse des fédérations syndicales a pris connaissance, dans sa séance d'hier, du rapport du délégué à la conférence de Paris. Nous sommes persuadés que, malgré tout le bon vouloir des intéressés, il ne sera pas facile de rétablir l'U. S. I. En considération des intérêts si importants qui entrent en jeu pour les ouvriers de tous les pays, nous sommes cependant prêts à faire tout ce qui nous est possible pour renouer les relations internationales.

Comme nous n'avons nullement l'intention de faire des démarches dans ce sens, sans vous demander votre avis, ou contre votre volonté, nous vous prions de nous dire si vous êtes d'accord que nous convoquions une conférence syndicale internationale qui pourrait avoir lieu en mai ou en juin à Berne. Seriez-vous prêt à faire valoir votre influence auprès des sections restées fidèles à l'U. S. I., pour que celles-ci envoient des délégations, quoique l'invitation ne sera pas envoyée par la direction centrale ? C'est dans ce cas seulement que la conférence pourrait être assurée.

Comme point principal de la discussion, il faudrait prévoir l'attitude à prendre pour amener la paix sur la base des propositions de Leeds. Il faudrait naturellement laisser aux sections nationales un délai pour qu'elles puissent faire leurs propositions à l'ordre du jour. Cependant, il faudrait aussi prendre soin que l'ordre du jour même ne soit pas trop chargé.

Le président du bureau de l'U. S. I., Karl Legien, nous informe dans sa réponse datée du 5 février, que la Commission générale des organisations syndicales allemandes est d'accord avec notre proposition. Il s'est mis aussi en relation avec les centrales nationales qui ont payé leurs cotisations à l'U. S. I. pendant la guerre. L'Autriche, la Hollande, la Hongrie ont déjà fait des déclarations affirmatives. Les pays scandinaves n'ont pas encore envoyé de réponse. (Le *Vorwärts* de Berlin a publié, le 12 février, une correspondance selon laquelle la Suède et la Norvège auraient de même donné leur consentement.) Karl Legien est d'avis que cette conférence, étant convoquée en dérogation des prescriptions des statuts de l'U. S. I., le nombre des représentants et les questions soumises à la discussion de la conférence pourront de même différer des dispositions statutaires. Il nous soumettra en son temps des propositions dans ce sens. En tous cas, il faut d'abord voir si la conférence pourra avoir lieu dans les circonstances actuelles, c'est-à-dire si les nouvelles mesures de guerre ne seront pas un obstacle insurmontable.

Il n'est pas douteux que la conférence est désormais assurée pour autant que les participants auront la possibilité de s'y rendre.

Les questions les plus intéressantes et les plus pressantes qui devront être soumises à la discussion des délégués nous paraissent être : l'attitude à prendre pour amener la paix et les propositions de Leeds. C'est ce que nous avons d'ailleurs dit nettement dans notre lettre au président du bureau de l'U. S. I. (voir l'extrait ci-dessus). Il est certain que d'autres questions devront également être discutées. Nous considérons comme point initial des différends qui existent au sein de l'U. S. I. la question concernant le siège de l'U. S. I., respectivement de son secrétariat. Le numéro de février de la *Revue internationale des ouvriers sur métaux*, dans un article très intéressant, écrit à ce sujet :

Il nous semble que les camarades suisses ne se rendent pas compte que le principe même de cette affaire ne se trouve pas dans la question du changement de siège, mais dans le fait que les proposants motivent leur demande, c'est-à-dire le transfert momentané ou durable du siège de l'U. S. I., en plaçant le délai sur le terrain qui nous permettra de solutionner la question de savoir quel pays a provoqué la guerre mondiale, voulant ainsi charger les organisations adhérentes d'une tâche qui, selon la teneur claire et précise des statuts, n'est pas de la compétence de l'U. S. I. et n'est pas comprise dans les devoirs qui lui incombent.

Nous ne pouvons admettre une telle argumentation. Déjà la déclaration des camarades français de vouloir discuter avec leurs adversaires de guerre actuels sur les questions qui intéressent la classe ouvrière entière, va à l'encontre d'une telle interprétation. Il est vrai que nous-mêmes nous nous sommes prononcés d'une manière très réservée au printemps de l'année 1915, quand les Américains ont proposé le transfert du siège de l'U. S. I. Mais qui aurait alors pressenti que la guerre durerait aussi longtemps ? Il nous semble aujourd'hui que l'acceptation de la proposition américaine aurait probablement évité bien des malentendus. Le congrès des fédérations syndicales américaines de San-Francisco a émis l'opinion — sans prendre en considération la question de la culpabilité de l'un ou de l'autre pays concernant la guerre — que lors d'une interruption ou d'une perturbation dans le bon fonctionnement de l'U. S. I. la charge du président devait de suite échoir à un pays neutre. Le président Gompers nous a exprimé, le 21 décembre 1916, dans une longue lettre, ses regrets que la proposition américaine de convoquer une conférence internationale syndicale au même lieu et à la même date que se réunira le congrès mondial chargé de discuter la paix, ait trouvé si peu d'écho en Europe, mais il nous a informé en même temps que le congrès de Baltimore du 13 au 25 novembre 1916, avait accepté une résolution dans laquelle il se réunit aux efforts qui réclament que les revendications ouvrières soient mises en valeur lors du *Congrès mondial pour la*

paix, et invite les ouvriers des pays belligérants d'agir en sorte que leurs représentants, éventuellement aussi ceux des pays neutres, soient admis aux délibérations lors de la conclusion de la paix. Le même congrès a cependant déclaré que :

« La tactique de l'Union des travailleurs américains mérite toute l'attention des délégués. L'Union désirerait que lorsque des sections sont comprises dans une guerre, le siège central soit toujours transféré dans des pays absolument neutres, afin d'éviter le reproche de partialité. »

Le consentement au transfert du siège ne peut donc être considéré ni comme un aveu de faute, ni comme un jugement. Si une telle proposition devait être émise et acceptée, ce ne serait que pour des raisons d'opportunité, dans le but de rendre à l'U. S. I. une plus grande liberté d'action et avant tout pour éviter toute cause de méfiance.

D'un autre côté, il faudra examiner si la question soulevée par la *Revue internationale des ouvriers sur métaux* de nommer un comité d'action de cinq membres, représentants de pays neutres, pour étudier les propositions de paix, pourra être réalisée et si une telle commission — qui nous semble être un appareil quelque peu pesant — pourrait vraiment effectuer un travail fructueux. Nous sommes en tous cas d'avis qu'une telle commission ne pourrait réaliser la tâche qui lui incomberait que si, *au préalable*, une conférence internationale lui traçait la ligne de conduite à suivre.

D'ailleurs, le camarade Jouhau se représente l'activité du futur secrétariat international de la même manière que les fonctions qui incomberaient à cette commission. A l'occasion du congrès de Noël, à Paris, il déclara :

Selon notre opinion, une réorganisation sera inévitable dans le sens que le secrétariat international devra avoir son siège dans un *pays neutre*, il ne devra avoir exclusivement que des fonctions exécutives et ses tâches lui seront prescrites par une commission internationale qui se réunira au siège du secrétariat, chaque fois que cela sera nécessaire ou que les organisations intéressées le demanderont.

En outre, à toutes les difficultés qui s'opposent à la convocation d'une conférence syndicale internationale, est encore venue s'ajouter, ces dernières semaines, l'aggravation de la guerre sous-marine.

Ce n'est pas seulement la possibilité de se rendre au lieu de la conférence qui est mise en question pour les délégués d'Amérique et d'Angleterre, mais on entend aussi exprimer l'opinion que, sous l'influence de la psychologie de la guerre, la volonté de prendre part à la conférence a été ébranlée. Il y a des camarades qui n'ont pas confiance en notre cause et bien souvent lui

sont même antipathiques; pour ceux-ci, chaque prétexte est bon en vue d'empêcher la convocation de la conférence.

Nous sommes, par contre, d'avis que l'action introduite doit être menée à bonne fin avec toute notre énergie, malgré les augures défavorables de nos adversaires. L'Internationale syndicale, consciente de l'importance des intérêts ouvriers qui lui sont confiés, a entrepris le premier pas pour reprendre l'activité commune, il faut qu'elle suive cette voie jusqu'au bout. Si elle agissait autrement, ce serait une déclaration de faillite, préjudiciable au mouvement ouvrier en général. Si ce ne sont que des difficultés extérieures qui empêchent la convocation et la réunion de la conférence, le malheur ne sera pas grand; ajournée ne veut pas dire annulée!



Echos du congrès de Paris

La conférence nationale des fédérations syndicales françaises, à laquelle un représentant de l'Union suisse des fédérations syndicales assistait comme invité, a traité, comme on a pu le voir par le rapport publié dans le dernier numéro de la *Revue syndicale*, la question de la reprise des relations internationales, et l'a solutionnée dans le sens affirmatif. Cette décision a été accueillie partout, surtout dans les sphères des syndicats allemands, avec une grande satisfaction. Nous ne voulons mentionner que les principales voix de presse qui nous sont parvenues jusqu'ici.

La *Korrespondenzblatt* (La feuille de correspondances) de la Commission générale des fédérations syndicales allemandes écrit :

« Le tableau que présenta la conférence de Noël des fédérations syndicales françaises a été, d'après les rapports que nous avons sous les yeux, fort réjouissant. Nous voyons que les fédérations françaises approuvent les mêmes principes syndicaux que ceux que nous adoptons nous-mêmes, et nous constatons avec satisfaction qu'elles, les véritables organisations ouvrières de la France, comprennent, à l'encontre des hommes de lettres et des beaux esprits socialistes qui demandent l'anéantissement de l'Allemagne, la nécessité d'une entente entre les peuples des pays belligérants. Le programme de paix contenu dans la résolution votée est conforme à la conception que la classe ouvrière allemande a constamment défendue pendant toute la durée de la guerre et que l'on peut déjà lire dans la déclaration de la fraction socialiste du Reichstag du 4 août 1914. Sur la base de ce principe il semble qu'une entente entre les ouvriers de l'Allemagne et de la France est devenue très facile. »